

LES AÉROPORTS CANNES-MANDELIEU ET GOLFE DE SAINT-TROPEZ ABANDONNENT LE GAZOLE ET RÉDUISENT LEURS ÉMISSIONS DE PLUS DE 50 TONNES DE CO2 PAR AN

Publié le 29-01-24

Les deux aéroports annoncent que leurs véhicules thermiques ne pouvant basculer vers une motorisation tout électrique seront désormais avitaillés en biogazole, un carburant représentant une réduction de 80% des émissions de CO2 sur l'ensemble du cycle de vie.

Désormais, les camions de pompiers, les camions avitailleurs, les engins agricoles mais également les groupes de puissance auxiliaire servant à fournir en électricité les avions en escale, sont avitaillés en biogazole sur l'aéroport Cannes-Mandelieu. Ce carburant, baptisé « HVO 100 », est produit à partir de déchets, tels que les huiles alimentaires usagées, les graisses animales ou encore les sous-produits du secteur de la pâte à papier. C'est le seul biocarburant reconnu internationalement pour une utilisation à 100% et il répond à la norme EN 15940. Sur l'ensemble du cycle de vie, il représente une économie d'au moins 80% de CO2.

Les deux aéroports, déjà détenteurs de l'Airport Carbon Accreditation niveau 4+, prolongent ainsi leurs efforts en vue de décarboner leurs opérations en escale.

Pour l'aéroport Cannes-Mandelieu, avec une consommation annuelle de 20 000 litres de gazole, le passage au biogazole représente ainsi une nouvelle économie de 42 tonnes équivalent CO2 par an, un litre de gazole rejetant 2,67 kg de CO2. Ce volume représente la moitié des émissions résiduelles de l'aéroport mandolocien.

L'aéroport du Golfe de Saint-Tropez a pris le même engagement qui sera déployé à la réouverture de la plateforme le 15 mars prochain. Avec une consommation annuelle de 4 000 litres de gazole, le passage au biogazole représente une économie de 8,5 tonnes équivalent CO2 par an.

Ainsi, les deux aéroports mettent en œuvre selon le calendrier prévu les actions qui participent à la réduction en absolu des émissions de ces deux aéroports azuréens.

Cette nouvelle contribution à la politique de décarbonation des Aéroports de la Côte d'Azur prolonge les gains environnementaux déjà permis par l'électrification des véhicules compatibles, de l'ensemble des opérations en escale, de la pose de boîtiers anti-smog réduisant de plus de 80% les émissions de particules fines des véhicules thermiques ou encore de suppression des chaudières à gaz pour la régulation thermique des terminaux.

« Aucun effort ne doit être écarté pour réduire l'empreinte carbone de nos activités sur notre territoire. Les évolutions technologiques, loin d'être les seules solutions à envisager, représentent autant d'opportunités à saisir sans délai pour parvenir au plus vite à la neutralité carbone sans compensation. Notre feuille de route est claire et nous serons au rendez-vous de cette neutralité en 2030 comme nous nous y sommes engagés », rappelle Franck Goldnadel, président du directoire des Aéroports de la Côte d'Azur.